

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-neuf
Le 4 septembre à 18 heures
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (15):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Jacque FAURE –
M. Jean-Jacques MOUNIER –
M. Xavier LIOGIER – M. Jean PRORIOL –
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –
M. Louis SIMONNET –
M. François BERGER –
M. Luc JAMON –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –
M. Daniel BILLARD – M. Robert CLEMENCON –
M. Jean-Claude DURON –

. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):

Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Gilles DAVID)
Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –

Etaient absents excusés (10):

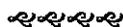
. les membres ci-après :

M. Ludovic GIRE – M. René PASCAL –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –
M. Christophe NAVE – M. Éric PETIT –

M. Bernard GALLOT – M. Jean-Paul DEGACHE –
M. Pierre ASTOR – Mme Annick HERITIER –

—
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



N° 2019.09.22

Objet : Fourniture et mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées sur le territoire du SYMPTTOM – Avenant n°1 à effet d'augmenter le montant du marché initial.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle qu'un marché relatif à la fourniture et mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées sur le territoire du SYMPTTOM a été attribué depuis le 1^{er} septembre 2017 à l'entreprise BIHR Environnement sis 712, Rue Nicolas Cugnot - 54 230 NEUVES MAISONS.

Ce marché à bons de commandes passé en procédure adaptée, a été contractualisé avec un montant maximum de 205 000 € HT pour une durée d'une année reconductible 2 fois, soit 3 ans maximum jusqu'au 28 décembre 2020.

Compte tenu de projets complémentaires de colonnes enterrées sur la commune de Sainte Sigolène, il est nécessaire de passer un avenant n° 1 afin d'augmenter le prix du marché initial.

Le montant du marché de base passe ainsi de la somme de 205 000 € HT à la somme de 216 555 € HT soit une augmentation d'environ 5.34 % décomposé comme suit :

- Marché de base	205 000 € HT
- Avenant n° 1 (augmentation marché)	11 555 € HT
Total :	216 555 € HT

Conformément à l'article 139 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le projet d'avenant au marché doit être soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres.

Celle-ci réunie en séance le mercredi 4 septembre 2019 a émis un avis favorable au projet d'avenant n° 1.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 17 votants,

- **ACCEPTE** l'avenant n° 1 au marché relatif au fourniture et mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées pour un montant de 11 555.00 € HT, portant ainsi le marché à la somme de 216 555 € HT.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution de la présente délibération.

— — — —

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré
À MONISTROL sur LOIRE
Le 4 Septembre 2019,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET